



La CAPD du 25 mai ne s'est pas tenue : Les délégués du personnel n'ont pas siégé.

Cette démarche est exceptionnelle (jamais cela n'a été fait sur le département pour une CAPD du mouvement) et ne fait pas partie de nos habitudes. C'est parce que nous considérons que les droits des personnels sont gravement remis en cause et que nous avons épuisé tous les autres moyens d'action que nous avons été contraints de boycotter cette commission paritaire.

RAPPEL :

Depuis le mois de novembre, nous contestons la mise en œuvre d'une nouvelle circulaire sur le mouvement intra départemental des personnels qui supprimait le second mouvement et prévoyait la publication du projet de résultats des nominations avant la CAPD. Ces deux éléments provoquent la confusion. De plus, le caractère aléatoire de la phase d'ajustement est profondément injuste. La sérénité et la transparence des opérations de mouvement qui étaient de mise depuis plusieurs années, ne sont plus, hélas, d'actualité.

C'est l'équité qui est remise en cause.

AVANT D'EN ARRIVER LÀ :

Nous avons favorisé la **voie du dialogue social** lors de rencontres régulières avec l'administration pour l'élaboration de la circulaire du mouvement (3 réunions de travail).

Malgré des avancées significatives que nous avons obtenues entre le projet initial et le texte final, unanimement, nous avons voté contre la circulaire lors de la CAPD du 17 mars dernier.

Nous avons provoqué des négociations préalables au début du mois de mai pour faire entendre raison à l'administration. À chaque étape, nous nous sommes efforcés d'argumenter nos positions sans pour autant rester figés. Face à cette attitude d'ouverture, **notre administration n'a jamais rien voulu entendre** et nous contraint à adopter ce mode d'action.

ET MAINTENANT :

La CAPD du 25 mai est annulée du fait de la non participation de l'ensemble des délégués des personnels.

Elle sera reconvoquée dans quelques jours. Nous vous informerons de la nouvelle date et nous y siégerons pour faire corriger les erreurs du projet diffusé par l'administration. Le calendrier des opérations de mouvement ne sera donc que peu perturbé.

Nous sommes viscéralement attachés au paritarisme, non par principe, mais simplement parce que c'est la seule forme de contrôle qui permet à chaque collègue d'avoir la certitude que sa situation sera étudiée en toute équité et dans la transparence. Les instructions du Ministère, relayées par les IA, ont un objectif clair : contourner les droits des personnels à travers leurs représentants. En réduisant à sa portion congrue le rôle des commissions paritaires, **les collègues se retrouveront seuls face à l'administration**. On peut hélas imaginer les conséquences !!!

Le boycott de la CAPD a donc pour but de faire prendre conscience à tous de la gravité des enjeux et de signifier à l'administration que nous ne laisserons jamais passer, sans réagir, des mesures contraires à l'intérêt des personnels.